Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261021-D_2026_111_A-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-111 **21/10/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle: AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION
Service: FINANCES
Objet : Versement d'un fonds de concours Investissement – Fonds libre - Remplacement de l'alarme-incendie du complexe de l'Oust - Commune de Saint-Perreux

Le Président de REDON Agglomération,

La politique des fonds de concours portée par REDON Agglomération permet de soutenir les projets communaux et le développement territorial.

VU les articles L.1111-10 III, L.5216-5 VI et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CC_2026_52 du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président ;

VU le règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par délibération n° 2023_172 du 27 novembre 2023, et modifié par délibération n°2024_165 du 14 octobre 2024 ;

VU la délibération de REDON Agglomération n° CC_2025_212 du Conseil Communautaire du 1er décembre 2025 relative aux enveloppes 2026 des fonds de concours ordinaires ;

VU la demande de la commune de SAINT-PERREUX en date du 19 octobre 2026 sollicitant auprès de REDON Agglomération le versement d'un fonds de concours pour le financement du remplacement de l'alarme-incendie du complexe de l'Oust ;

VU l'état des dépenses présenté par la commune de SAINT-PERREUX ;

VU le plan de financement définitif présenté par la commune de SAINT-PERREUX ;

Type de dépenses	Montant dépense	Type de financement	Montant recette
Acquisition		FDC 2026	4 658,00 €
Etudes		Auto-financement (50%)	4 658,63 €
Travaux	9 316,63 €		
TOTAL	9 316,63 €		9 316,63 €

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261021-D_2026_111_A-DE

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour l'aménagement du territoire de la commune ;

PAR CES MOTIFS

DECIDE

- **de verser à la commune de SAINT-PERREUX un fonds de concours d'investissement de 4 658,00 euros pour le financement du remplacement de l'alarme-incendie du complexe de l'Oust ;**
- **de signer l'ensemble des documents et actes inhérents à l'exécution de la présente décision.**

Jean-Francois MARY
Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35600 REDON
Tél : 02 99 70 34 34